

C. 184-11

— 15 —

251
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier les articles 40 et 41 de la loi du 10 août 1871, sur les Conseils généraux. (N° 198, session de 1898.)

Nommée le 3 juin 1898.

MM.

1^{er} BUREAU : MARQUIS.

2^e — DELLESTABLE.

3^e — MAGNIN. — *Président*

4^e — ANTONIN DUBOST.

5^e — GALTIER.

6^e — BÉZINE.

7^e — DUFOUSSAT. *Secrétaire*

8^e — DEVELLE.

9^e — GOMOT.



A

L'an 1898 le 7 juin (1898) à 1^h. du soir.

La commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à modifier les articles 110 et 111 de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux s'est réunie au 8^e Bureau.

La commission a formé le bureau ainsi:

Président: M. Magnin,

Secrétaire: M. Dufourat.

Les commissaires ont ensuite rendu compte à la commission des opinions émises dans chaque bureau au sujet du projet dont il s'agit.

Il résulte des diverses opinions émises dans les bureaux que les commissaires présents ont tous été d'accord avec mandat de conclure à l'adoption pure et simple du projet de modification des articles 110 et 111 de la loi du 10 août 1871.

La commission se trouvant unanime à adopter le projet dont il s'agit nomme rapporteur M. Antoine Dubost.

La séance est ensuite levée à 4^h 1/2.

Le Président.

Magnin

Le secrétaire

Dufourat

2
Le 10 août 1898, à 2 h 1/2, la commission chargée de
l'examen du projet de loi sur la modification de
articles 140 et 141 de la loi du 10 août 1871 sur
les conseils généraux, s'est réunie au secrétariat.

Étaient présents : M. M. Marguier, Président,
Dubost, Deville, Gornot et Dufourat, ce dernier
secrétaire.

M. Marguier s'est fait excuser :

M. Antoine Dubost donne lecture de son
rapport sur le projet dont il s'agit.

Ce rapport conclut à l'adoption pure et simple
du projet de loi.

Les conclusions du rapport sont adoptées
à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Président.

Le Secrétaire.

J. Marguier

Dufourat

